

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Avis est donné que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) (*Nunavut Impact Review Board – NIRB*) tiendra une Audience publique finale dans le cadre de l'examen de la CNER, en vertu de la partie 5 l'article 12 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, portant sur les répercussions écosystémiques et socio-économiques du projet de Mary River (Dossier de la CNER no 08MN053) proposé par la Baffinland Iron Mines Corporation.

Iqaluit, Légion - la salle d'exercices

16, 17 et 18 juillet – 9 h – 17 h

Présentations techniques

Iqaluit, Légion - la salle d'exercices

19 et 20 juillet – 9 h – 17 h

Tables rondes communautaire

Igloolik, Centre communautaire

23 juillet – 9 h – 17 h

Présentations techniques

Igloolik, Centre communautaire

24 et 25 juillet – 9 h – 17 h

Tables rondes communautaire

Pond Inlet, Centre communautaire

26 juillet – 9 h – 17 h

Présentations techniques

Pond Inlet, Centre communautaire

27 et 28 juillet – 9 h – 17 h

Tables rondes communautaire

Information :

Toute l'information relative à l'examen de la CNER, y compris la proposition de projet, la décision prise à la conférence préliminaire à l'audience, les versions préliminaire et finale de l'énoncé des répercussions sur l'environnement, les commentaires émanant de l'examen technique et une liste des enjeux clés dont il doit être tenu compte à l'audience finale, peut être obtenue en ligne du registre public de la CNER à l'adresse suivante : <http://ftp.nirb.ca/02-REVIEWS/ACTIVE%20REVIEWS/08MN053-BAFFINLAND%20MARY%20RIVER/2-REVIEW/>

Procédure :

L'audience finale sera régie conformément aux *Règles de procédure de la CNER* et à la Décision prise à la conférence préliminaire à l'audience et rendue le **9 décembre 2011**. L'audience sera traduite en mode simultané en langues anglaise-inuktitut partout où elle aura lieu, et une traduction en langues anglaise-française sera également offerte à Iqaluit.

Participation

Les parties qui souhaitent agir à titre d'intervenants formels doivent présenter une Demande de statut d'intervenant dûment remplie (disponible auprès de la CNER) d'ici le **18 mai 2012**. Les intervenants dont la demande aura été acceptée et les membres du public qui souhaitent produire des commentaires écrits afin que compte en soit tenu à l'audience finale doivent déposer leurs commentaires auprès de la CNER d'ici le **8 juin 2012**. Même si vous n'avez pas fourni de commentaires écrits, toute personne qui souhaite exprimer son point de vue à l'audience finale peut s'inscrire auprès de la Commission, le jour de l'audience, afin de pouvoir exprimer verbalement ses commentaires et ses questions au cours des parties de l'audience qui ont été prévues pour entendre le point de vue du public.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le CNER en appelant au numéro sans frais d'appel 1-866-233-3033, ou par courriel à info@nirb.ca